

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 1^{er} juin 2006

Etaient présents : P. BOREL JL THOMAS C LEGENDRE G RIPEAUX A BREUER S TRETON H DAVY T GUILLOUARD R LELIEVRE M RINGUENET-PECA TE F NORMAND C PICHEREU D LEBRETON

Absent : L BELLLOT

- Plan de prévention des risques technologiques concernant le site exploité par Nobel Explosifs France,

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'article 5 du projet d'arrêté prescrivant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) concernant le site exploité par Nobel Explosifs France:

« La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées s'effectue pendant toute la durée de l'élaboration du projet. A ce titre, un point d'information sera ouvert dans chacune des mairies de Lignières-Orgères, Saint Calais du Désert et Saint Samson et les observations des habitants et des personnes intéressées pourront être recueillies sur un registre mis à leur disposition au point d'information, à la date de prescription de l'arrêté et jusqu'au 28 février 2007. La concertation consiste en outre, en une réunion publique d'information organisée sur la Commune de LIGNIERES-ORGÈRES. Quinze jours au moins avant la date de la réunion publique, les maires des communes de Lignières-Orgères, Saint Calais du Désert et Saint Samson portent à la connaissance du public par voie d'affichage la date, l'objet et le lieu de cette réunion.

Le bilan de la concertation sera distribué aux habitants de chacune des communes de Lignières-Orgères, Saint Calais du Désert et Saint Samson par ces dernières.

Ce bilan sera adressé aux personnes et organismes associés définis par l'article 4.

Il peut également être consulté dans les mairies de Lignières-Orgères, Saint Calais du Désert et Saint Samson jusqu'à la date d'approbation du plan. »

Les membres du Conseil Municipal acceptent les termes de cet article.

- vente du terrain à la Plingère suite aux propositions reçues pour la vente au plus offrant,

La parcelle cadastrée section I n°14 d'une contenance de 44 ares 43 centiares sera vendue à la Société de Chasse qui a fait l'offre la plus intéressante (1.500 €). L'étude MEUROT GAGNARD de Pré-En-Pail sera chargée de la rédaction de l'acte dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

- bail du terrain loué à Serge BISSON,

Un bail triennal a été signé le 9 mai 2006 avec M. et Mme BISSON pour les parcelles cadastrées section R 70 et 72 d'une contenance totale de 82 ares 52 centiares sur la base de 137 € de l'hectare.

- Transfert de charge à la Communauté de Communes des Avaloires,

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable aux attributions de compensation 2006 suite aux transferts de charges à la Communauté de Communes des Avaloires.

- demande acquisition d'une portion de chemin rural au village de l'Ormière,

Mme Alice LETARD souhaite acquérir une portion d'un chemin rural au village de l'Ormière. La Commission voirie s'est rendue sur les lieux et ne voit pas d'objection à la vente. Les membres du Conseil Municipal ne s'opposent pas à cette vente et charge M. le Maire de faire ouvrir une enquête publique dont les frais seront à la charge de l'acquéreur quel qu'en soit l'issue (avis favorable ou défavorable). En cas d'issue favorable les frais de géomètre et de notaire seront supportés par l'acquéreur. Le prix de vente est fixé à 0,10 € le m².

- résultat ouverture des plis pour l'étude des boues de la station d'épuration,

Le bureau AQUASOL (le moins disant) a été retenu pour un coût de 2.526,00 € H.T (délai d'intervention de 2 mois).

- examen des devis de l'éclairage public,

5 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu :

LESENS : 25.719,98 € TTC

FORCLUM : 28.709,98 € TTC

SANTERNE : 26.820,30 € TTC

L'entreprise LESENS (la moins disante) est retenue. Par ailleurs les travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphonique devraient commencer mi juin.

- réfection du réseau d'alimentation en eau potable de la rue du Stade au village des Noës,

Le dossier de demande de subvention pour la réfection du réseau AEP de la rue du Stade au village des Noës ne pourra être examiné qu'en 2007 au Conseil Général. Toutefois nous pouvons obtenir, après demande, une dérogation pour commencer les travaux dès 2006. Le Conseil Municipal décide de poursuivre ce dossier en 2006.

- remplacement de l'agent chargé de l'agence postale et de la garderie municipale pendant son congé maternité,

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à pourvoir au remplacement de Mme Christelle GUILLOUARD qui est en congé maternité depuis le 19 mai 2006, pour son emploi d'agent administratif à l'agence postale et pour son emploi d'agent d'animation à la garderie.

- site Internet pour la commune,

M. Raymond LELIEVRE a fait un travail remarquable pour créer un site sur la commune de Lignières-Orgerès. Ce site est en cours de référencement auprès de plusieurs fournisseurs. Une présentation sur écran sera proposée prochainement au Conseil Municipal.

Adresse du site : <http://www.lignieres-orgeres.fr/>

- questions diverses

- étude zonage : M. le Maire est autorisé à lancer la procédure d'appel d'offre et à désigner le bureau le plus intéressant à l'issue de la consultation.

Les devis présentés par l'entreprise FIMAC pour la réparation de la poutre de l'abri bus (640,12 € TTC) et la pose d'une porte et le cloisonnement de la cage d'escalier à la mairie (826,69 € TTC) sont acceptés.

- sécurisation des voies communales dans l'agglomération,

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en 2000, les riverains de la voie publique dite chemin de l'Ardrille dans le bourg de Lignières, avaient tous donné leur accord pour que Mlle Valérie LEGENDRE pose 2 portails dans ledit chemin pour des raisons de sécurité par rapport à ses enfants. Aujourd'hui de nouveaux riverains (ayant acquis récemment des propriétés dans ce secteur) demandent la suppression de ces portails.

Le Conseil Municipal est bien conscient que la loi interdit formellement l'obstruction d'une voie publique qui doit rester ouverte à la circulation.

Après un tour de table, il ressort que la majorité du Conseil Municipal demande que les 2 portails soient retirés. En effet compte tenu de la mésentente il y a risque que la barrière ne soit pas fermée et que les parents croient leurs enfants en sécurité alors qu'ils ne le seront pas.

Le Conseil municipal souhaite toutefois émettre les remarques suivantes :

- proposer que des clôtures soient installées, pour la sécurité des enfants, mais de façon à ne pas gêner les manœuvres des véhicules,
demander au propriétaire du point d'eau de sécuriser cet endroit,

Le Conseil Municipal déplore qu'une solution amiable trouvée à l'époque entre des habitants et qui avait été dictée par le bon sens, ne puisse perdurer du fait de la mésentente entre riverains, et propose ainsi une rencontre avec le conciliateur.

Fait à Lignières-Orgerès, le 2 juin 2006

Le Maire,

